

# Route "de contournement" de Spa: l'ASPS dénonce un entêtement aveugle et désastreux

Communiqué de presse du 21 mars 2004

Le jeudi 18 mars, sur proposition du Ministre Forêt, le Gouvernement wallon a adopté le principe de révision du plan de secteur Verviers-Eupen. Ceci pour y inscrire le "contournement nord" de Spa (tracé n°10 ou "Reickem") dans le massif forestier du Staneux. L'association pour la sauvegarde du patrimoine spadois est plus que jamais décidée à s'opposer à ce projet calamiteux, en usant de tous les moyens mis à sa disposition par le législateur.

En 1995, le GIREA (Université de Liège) estimait que le tracé n° 10 présentait de fortes incidences, difficilement réductibles. Tant pour le milieu naturel que pour les fonctions humaines (touristiques notamment).

En 2000, Transitec, auteur du Plan communal de mobilité (PCM) considérait ce projet "peu compatible avec une image de ville d'eau, de ville-jardin, avec le développement durable, avec le projet de centre thermal". Pour Transitec, il s'agit d'une "solution coûteuse à aménager, coûteuse au niveau des impacts sur l'environnement".

En 2002, l'ASPS, soutenue par 15 asbl actives au niveau local, régional et international, déposait au Parlement wallon une pétition de 10.000 signatures pour demander que soit préservé le massif forestier du nord de Spa (Staneux), patrimoine collectif de la population de toute la région. Et pour que soit, en conséquence, définitivement abandonné le projet de tracé routier dit "Reickem".

Aujourd'hui, faisant fi de ces avis et au nom d'une logique strictement économique, le Ministre Forêt décide de favoriser le projet de tracé routier. Il désavoue ainsi les recommandations de son propre "Plan wallon de l'air" dans lequel il est fait état de "mesures spécifiques pour transporter les marchandises préférentiellement par le train ou la voie d'eau". Bien plus, il néglige également les résultats de l'étude sur la faisabilité d'évacuer par la voie ferrée la production de la société Spa Monopole. Le communiqué de presse diffusé ce 18 mars par le cabinet du ministre Forêt précise pourtant que l'étude "conclut à la possibilité de mettre en œuvre cette alternative pour les quantités destinées aux Pays-Bas".

Pour l'ASPS, il est temps de poser les vraies questions. Le massif forestier du Staneux peut-il être sacrifié au nom d'une logique de rentabilité économique à moyen terme? Peut-on continuer - désastreuse fuite en avant - à construire de nouvelles routes alors même que la Région wallonne ne dispose pas des moyens d'entretenir le réseau routier existant?

L'ASPS dénonce l'entêtement aveugle et désastreux des forces politiques locales à imposer une solution en complète contradiction avec les politiques européennes de développement durable. Nous appelons les citoyen(ne)s à rester attentifs aux développements du dossier, que nous ne manquerons pas de relayer dans les médias.



Avenue Marie-Henriette, 7 - 4900 Spa - Mars 2004